



Pornichet, 24 mars 2020

## Communiqué de Mme Valérie FRAUX

### **PORNICHET : Retrait de délégation de fonctions et de signature**

Jusqu'au mardi 24 mars à 12 : 42, j'étais encore conseillère municipale subdéléguee au Développement Durable de la commune de Pornichet.

L'arrêté du Maire n°122.2020 de ce jour, transmis du service juridique, m'informait du retrait de cette délégation de fonctions et de signature avec pour motif:

*« Considérant que les prises de positions exprimées par Madame Valérie FRAUX et les désaccords existants entre madame Valérie FRAUX et Monsieur le Maire ont eu pour effet d'altérer le lien de confiance nécessaire à la bonne marche de l'administration communale. »*

J'en prends acte, mais je m'interroge sur la motivation de cette décision en cette période aussi particulière. Etait-ce aussi urgent que cela et est-ce bien le moment ? Il est difficile de comprendre cette position alors que vendredi dernier, je proposais encore au maire mes services au sein de la propreté urbaine, domaine où je suis impliquée depuis 6 ans. Je mettais aussi à disposition auprès du CCAS ma compétence et mon expérience comme infirmière ...

Je vous informe que l'arrêté du Maire n°123.2020 retire aussi la délégation à mon collègue Edouard DEUX, conseiller municipal subdélégué dans le domaine des Appels d'Offres et de l'animation des conseils de quartier, pour exactement le même motif.

Alors que l'heure est à la solidarité entre tous dans ces circonstances exceptionnelles, que l'Etat fait appel aux personnes volontaires via la plateforme mise en place par le gouvernement <https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/>,  
ici à Pornichet, le Maire a préféré exclure que rassembler.

Contact pour la Presse :

Valérie FRAUX /06 20 16 89 62

[contact@pornichet-c-vous.fr](mailto:contact@pornichet-c-vous.fr)